

À Balti Kazyk, à la frontière ouzbéko-kirghize, les réfugiés qui ont fui la violence au Kirghizistan rentrent dans leur pays.



Kazakhstan
Kirghizistan
Ouzbékistan
Tadjikistan
Turkménistan

Asie centrale



| FAITS MARQUANTS |

- Après les épisodes de violence intercommunautaire, de destruction et de pillage qui ont eu lieu au sud du Kirghizistan en juin 2010, provoquant le déplacement forcé de 375 000 personnes – dont 75 000 se sont enfuies en Ouzbékistan –, le HCR a coordonné les efforts en matière de protection et de secours en Ouzbékistan, ainsi que le module de la protection, le module des abris d'urgence et le sous-module des secours non alimentaires au Kirghizistan. La population réfugiée en Ouzbékistan a reçu une aide et quelque 13 400 individus touchés par les violences ont reçu une aide via la construction de 1 780 abris provisoires au Kirghizistan.
- Le Kazakhstan a adopté une loi nationale sur l'asile qui est entrée en vigueur en janvier 2010, de sorte que le Gouvernement a assumé la responsabilité pleine et entière de la détermination du statut de réfugié. Le HCR a prodigué des conseils sur les procédures de détermination efficaces et équitables et demandé à participer au processus administratif de prise de décisions. Un groupe de travail interministériel a été constitué de manière informelle afin d'examiner les nombreux défis de protection auxquels sont confrontées les personnes relevant de la compétence du HCR.
- Au Tadjikistan, les demandeurs d'asile toujours plus nombreux qui fuyaient la dégradation de la situation en Afghanistan, se sont vus accorder l'accès au territoire. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour protéger les nouveaux arrivants.
- Travaillant en étroite coordination avec le HCR, le Gouvernement du Turkménistan a entériné un plan d'action et une stratégie nationale d'une importance décisive pour la lutte contre l'apatridie. Le plan inclut des dispositions relatives à l'enregistrement des apatrides sans papiers et prévoit des amendements à la législation sur la nationalité afin de prévenir les cas d'apatridie, ainsi que des mesures de protection des apatrides conformes aux normes internationales. Le Gouvernement envisagera également une adhésion aux Conventions sur l'apatridie.
- L'Organisation a continué à rechercher des solutions durables en Asie centrale, essentiellement sous forme de réinstallation, pour un nombre important de réfugiés.
- En tant que membre affilié du Collège pour la formation du personnel frontalier (BMSC), créé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et situé à Douchanbé (Tadjikistan), le HCR a contribué à l'élaboration du programme et participé à la formation de gardes-frontières. Le Collège a formé des responsables de haut niveau chargés de la surveillance des frontières en Asie centrale et au-delà de cette région.



Environnement opérationnel

Pour la première fois dans l'histoire de l'OSCE, un État d'Asie centrale (le Kazakhstan) a assumé la direction de l'organisation et accueilli un sommet des dirigeants de l'OSCE dans sa capitale. L'Organisation du traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, deux organes régionaux essentiels en matière de sécurité nationale, ont conclu des accords de coopération séparés avec les Nations Unies.

Les violences intercommunautaires qui ont éclaté au sud du Kirghizistan ont déclenché une crise humanitaire de grande ampleur. Quelque 375 000 personnes ont été déracinées, dont 300 000 à l'intérieur du pays. Les événements survenus au Kirghizistan ont fait craindre une propagation de l'instabilité à d'autres régions de l'Asie centrale et ont incité le HCR à renforcer et à actualiser son dispositif d'intervention en cas d'urgence.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés en Asie centrale sont en grande majorité originaires d'Afghanistan et de la Communauté d'États indépendants (CEI). En 2010, le Tadjikistan est le pays qui a accueilli le plus grand nombre d'arrivants, les services nationaux de détermination du statut ayant reçu plus de 1 000 demandes d'asile. L'Ouzbékistan n'a pas entrepris de procédures de détermination du statut de réfugié mais a accordé une protection internationale à quelque 75 000 réfugiés originaires du Kirghizistan. Aucune demande d'asile n'a été déposée au Turkménistan.

Réalisations et impact

Les bureaux du HCR en Asie centrale se sont attachés en priorité à protéger les réfugiés et les déplacés internes et à leur apporter des solutions durables appropriées. La prévention et la réduction de l'apatridie, ainsi que le maintien d'une capacité pour répondre aux situations d'urgence

provoquées par des déplacements de population figuraient également au nombre des objectifs. La structure de gestion régionale qui a été mise en place a continué de fonctionner.

Au Turkménistan, dans le cadre du suivi des recommandations de la Conférence régionale sur l'apatridie organisée à Achkhabat en décembre 2009, le Gouvernement s'est associé au HCR pour lancer une stratégie de prévention et de réduction des cas d'apatridie sur son territoire. Une révision de la législation sur la citoyenneté a également été entreprise.

Les gardes-frontières ont reçu une formation sur les systèmes d'orientation qui tiennent compte des besoins de protection. Le HCR a également rédigé une étude sur les flux migratoires mixtes dans le contexte de l'Asie centrale, en vue d'en discuter lors d'une Conférence régionale de haut niveau sur les migrations mixtes et la protection internationale des réfugiés prévue début 2011 au Kazakhstan.

L'Organisation a élaboré une stratégie régionale d'enregistrement et de profilage des réfugiés et des demandeurs d'asile. Cette stratégie sera exécutée conjointement avec les autorités en 2011 et permettra à chaque bureau de la région de mettre au point des solutions durables adaptées pour les personnes relevant de sa compétence.

Le Haut Commissariat a continué à offrir une aide matérielle aux réfugiés les plus vulnérables dans l'ensemble de la région. Les réfugiés qui encouraient des risques immédiats, en matière de protection, ont fait l'objet d'une demande de réinstallation. En Ouzbékistan, où la réinstallation était toujours la solution durable la plus viable, plus de 200 réfugiés ont vu leur demande de réinstallation acceptée par des pays tiers.

Tous les critères d'âge, de genre et de diversité ont été intégrés aux plans de travail de toutes les opérations. Compte tenu des résultats des évaluations participatives, le HCR a intensifié ses efforts pour remédier à la situation des femmes

et des enfants, ainsi que pour prévenir et contrer la violence sexuelle et sexiste.

Le HCR a continué à participer à certaines initiatives interorganisations, telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et l'initiative « Unis dans l'action ».

Contraintes

À l'exception de l'Ouzbékistan, tous les États d'Asie centrale ont adopté des lois sur l'asile. Cependant, les dispositions favorables de ces lois sur les réfugiés ne sont pas totalement compatibles avec d'autres textes de loi, certaines pratiques administratives et les politiques migratoires, de sorte qu'elles ne sont pas souvent appliquées. Les préoccupations relatives à la sécurité transfrontalière et nationale ont continué de l'emporter sur les obligations nationales et internationales en matière d'asile. De ce fait, un certain nombre de demandeurs d'asile n'ont pu accéder aux procédures nationales, ont vu leur requête rejetée indûment et ont parfois risqué l'extradition.

Suite à la réorganisation des services gouvernementaux chargés des affaires de réfugiés et d'asile au Kazakhstan, au Tadjikistan et au Turkménistan, le HCR a été contraint de consacrer des ressources à la formation initiale, au lieu de les allouer au renforcement des capacités.

Les perspectives d'intégration sur place sont inexistantes pour la plupart des personnes réfugiées en Asie centrale. En général, les possibilités d'exercer un emploi rémunéré ou de parvenir à l'autosuffisance sont rares et l'accès à la naturalisation difficile.

Les statistiques officielles sous-estiment le nombre d'apatrides présents en Asie centrale, les défaillances des systèmes de détermination du statut de réfugié contribuant à la réduction des chiffres. Certains pays ne considèrent pas la lutte contre l'apatridie comme une priorité.

Opérations

Les opérations du HCR au **Kirghizistan** sont présentées dans un chapitre séparé.

Les opérations du HCR dans les pays d'Asie centrale présentent des similitudes, puisque les groupes relevant de la compétence du Haut Commissariat sont les mêmes et les environnements de travail se ressemblent. Les Afghans forment le groupe de réfugiés le plus important de la région.

Au **Kazakhstan**, les procédures de détermination du statut ont été transférées du ministère du Travail au ministère de l'Intérieur. Le plaidoyer pour un système équitable en matière de détermination du statut de réfugié est demeuré prioritaire en 2010, et le HCR a continué à renforcer les capacités des autorités et de la société civile en organisant régulièrement des réunions et des sessions de formation. Afin d'assurer la protection des demandeurs d'asile déboutés par les autorités et risquant de ce fait d'être expulsés, le HCR a maintenu ses effectifs de détermination du statut de réfugié. Le Haut Commissariat a également examiné la législation nationale sur les réfugiés et formulé des commentaires au sujet de sa compatibilité avec les principes internationaux concernant les réfugiés et l'asile.

Les possibilités de rapatriement librement consenti restent rares et l'intégration sur place très difficile en raison des restrictions imposées par la législation nationale. La réinstallation a été utilisée comme un moyen de protection pour les personnes dont la protection ne pouvait être assurée au Kazakhstan. En coopération avec ses partenaires d'exécution, l'Organisation a aidé les réfugiés les plus vulnérables à subvenir à leurs besoins essentiels. Un appui a également été fourni dans les domaines de la santé et de l'éducation, et le HCR a constaté que l'accès des enfants réfugiés au système éducatif local s'était amélioré.

Grâce aux bons offices du bureau du PNUD en **Ouzbékistan**, le HCR est parvenu à remédier durablement à la situation de personnes relevant de sa compétence dans ce pays, essentiellement en réinstallant quelque 200 réfugiés reconnus au titre de son mandat. La réinstallation reste la solution durable et l'instrument de protection le plus viable pour ce groupe. En juin 2010, après l'explosion de violence au sud du Kirghizistan, quelque 75 000 personnes se sont réfugiées en Ouzbékistan et ont reçu la protection des autorités. Le HCR a établi une présence temporaire sur le terrain pour offrir une aide humanitaire à cette population.

Budget et dépenses en Asie centrale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Bureau régional au Kazakhstan¹	Budget	3 923 679	83 000	62 773	4 069 452
	Dépenses	2 521 587	82 935	0	2 604 522
Kirghizistan	Budget	3 240 581	365 000	19 639 059	23 244 640
	Dépenses	3 150 857	356 129	17 924 656	21 431 642
Turkménistan	Budget	319 701	262 014	0	581 715
	Dépenses	213 525	252 281	0	465 806
Tadjikistan	Budget	1 206 080	40 000	0	1 246 080
	Dépenses	784 008	24 477	0	808 485
Ouzbékistan	Budget	4 117 344	0	0	4 117 344
	Dépenses	2 024 833	0	0	2 024 833
Budget total		12 807 385	750 014	19 701 832	33 259 231
Total des dépenses		8 694 810	715 822	17 924 656	27 335 288

¹ Inclut le Bureau du Coordinateur régional qui appuie les activités dans des pays de la sous-région.

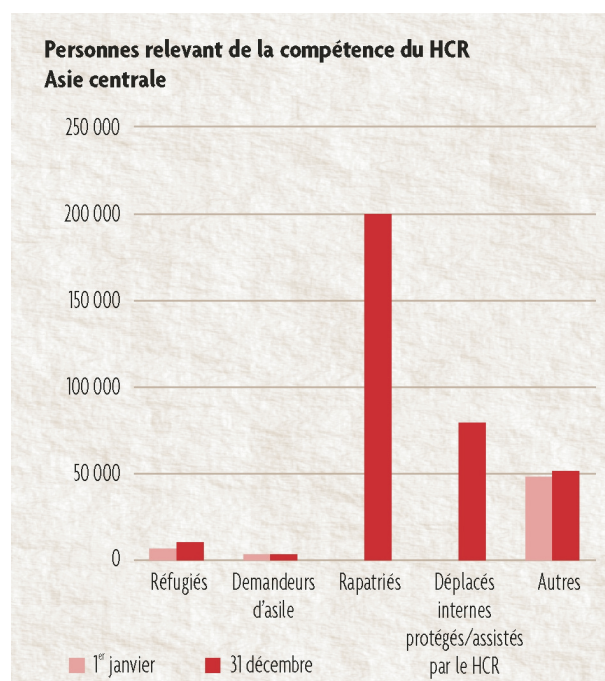
Au **Tadjikistan**, le HCR a participé en qualité d'observateur aux travaux de la commission nationale de détermination du statut de réfugié, qui dépend du ministère de l'Intérieur, et suivi la procédure pour s'assurer qu'elle était conforme aux principes internationaux en matière d'asile. La nécessité de venir en aide à un nombre croissant de nouveaux arrivants a représenté un défi important. L'Organisation a réexaminé son approche de l'intégration sur place à la lumière de sa politique sur les réfugiés urbains et continué à traiter les dossiers de réinstallation de certains réfugiés. Elle a également participé à plusieurs sessions de formation organisées par le BMSC-OSCE à l'intention de responsables de la police des frontières originaires de la région et d'Afghanistan.

Le Gouvernement tadjik a bénéficié d'une aide pour élaborer un plan d'action centré sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Le HCR teste sa politique sur les réfugiés urbains au Tadjikistan en établissant le profil de la population cible, afin de remédier à des lacunes dans l'intégration sur place. La planification de mesures d'urgence est restée une priorité et les préoccupations du HCR ont été dûment prises en considération au sein de l'Équipe d'évaluation et de coordination rapide en cas d'urgence (REACT), composée d'autorités nationales, d'institutions onusiennes et d'ONG nationales et internationales.

Au **Turkménistan**, le HCR a orienté ses efforts sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie. En collaboration avec les autorités, le HCR a préparé une stratégie nationale et un plan d'action visant à enregistrer les résidents sans papiers, à résoudre leur statut et à leur fournir des documents. La stratégie avait également pour objectif de prévenir l'apatridie au travers d'amendements destinés à rendre la législation conforme à la Convention de 1961 sur l'apatridie.

Informations financières

En 2010, le budget de l'Asie centrale était en très nette progression par rapport aux années précédentes, en partie du fait du lancement de l'évaluation des besoins globaux et de la mise en place de programmes supplémentaires pour répondre aux situations d'urgence au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Le budget additionnel pour le Kirghizistan a bénéficié du ferme appui financier des donateurs. En outre, les bureaux du HCR au Kirghizistan et au Turkménistan ont renforcé leurs activités de prévention et de réduction des cas d'apatridie, et le bureau au Tadjikistan a exécuté à titre expérimental la politique du HCR sur les réfugiés urbains. Au Kazakhstan, l'Organisation s'est concentrée sur le renforcement des



Contributions volontaires pour l'Asie centrale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ASIE CENTRALE - SOUS-RÉGION					
Australie				874 126	874 126
Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe (Allemagne)	61 050		61 050		122 100
España con ACNUR (Espagne)				10 512	10 512
Estonie				118 208	118 208
France				337 382	337 382
Irlande				308 261	308 261
Japan Association for UNHCR			1 896	3 992	5 888
Norvège				558 036	558 036
Donateurs privés - Australie				16 260	16 260
Donateurs privés - Canada				3 234	3 234
Donateurs privés - Chine			20 951	2 218	23 169
Donateurs privés - République de Corée				501	501
Donateurs privés - Royaume-Uni				11 157	11 157
Fédération de Russie				250 000	250 000
États-Unis d'Amérique				1 250 000	1 250 000
Asie centrale - Sous-total	61 050	0	83 897	3 743 888	3 888 835

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
KAZAKHSTAN					
<i>Fast Retailing Co., Ltd.</i> (Japon)	68 565				68 565
Kazakhstan - Sous-total	68 565	0	0	0	68 565
KIRGHIZISTAN					
Andorre			9 248		9 248
Belgique			739 827		739 827
Canada			676 983		676 983
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	93 054		3 486 205		3 579 259
<i>Charities Aid Foundation</i>			9 669		9 669
<i>España con ACNUR</i> (Espagne)				123	123
Commission européenne			4 033 419		4 033 419
Finlande			288 600		288 600
Allemagne			308 261		308 261
Donations en ligne du Siège				96	96
Japon			6 000 000		6 000 000
Donateurs privés - Chine				3	3
Donateurs privés - République de Corée				4	4
Fondation Ikea (Pays-Bas)	1 701 124				1 701 124
Suède			1 296 344		1 296 344
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"		210 801			210 801
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix			272 850		272 850
<i>Fast Retailing Co., Ltd.</i> (Japon)	247 427				247 427
États-Unis d'Amérique			6 605 097		6 605 097
Kirgizistan - Sous-total	2 041 605	210 801	23 726 503	226	25 979 135
TADJIKISTAN					
<i>Fast Retailing Co., Ltd.</i> (Japon)	70 718				70 718
Tadjikistan - Sous-total	70 718	0	0	0	70 718
TURKMÉNISTAN					
États-Unis d'Amérique		255 000			255 000
Turkménistan - Sous-total	0	255 000	0	0	255 000
OUBÉKISTAN					
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	1 515 131				1 515 131
Japon	300 000				300 000
Ouzbékistan - Sous-total	1 815 131	0	0	0	1 815 131
Total	4 057 069	465 801	23 810 400	3 744 114	32 077 384

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".

capacités pour appuyer la mise en œuvre de la loi nationale sur les réfugiés.